

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 01 AVRIL 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GOURLAIN Mireille, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor (arrivée à 18 h 20), METTAVANT Colette.

Absents excusés : PARPILLON Christian donne pouvoir à AUDIER Marc, MARROU Jehanne donne pouvoir à Zoïa DEPEILLE, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Chantal EYMEOD.

Absents : SILVE Wiebke, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert.

RAPPORT N° 2025/61 : Actualisation de l'autorisation de programme (AP) et lissage des crédits de paiement (CP) – Bâtiment à vocation touristique

Vu le débat d'orientation budgétaire conduit lors du conseil communautaire du 04 mars 2025,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 mars 2025

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP),

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Aussi, pour ces raisons, la communauté de communes de Serre-Ponçon a décidé de gérer, à compter de 2023, une partie des projets d'investissements pluriannuels en AP/CP.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute modification de ces AP/CP se fera par délibération du Conseil Communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer, au titre de l'année 2025, sur l'actualisation de l'autorisation de programme et sur le lissage des crédits de paiement comme suit :

Libellé AP/CP	Montant de l'autorisation de programme (AP)	Répartition des crédits		
		Réalisé de 2022 à 2024	2025	2026
Bâtiment à vocation touristique	1 254 407.58 € HT Soit 1 505 289.10 € TTC	103 768 € HT soit 124 521.62 € TTC	1 012 417 € HT Soit 1 214 900 € TTC	138 222.90 € HT Soit 165 867.48 € TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE par 34 voix « pour » et 1 « abstention »** :

- **D'ACTUALISER** l'autorisation de programme de 1 254 407.58 € HT soit 1 505 289.10 € TTC sur le programme bâtiment à vocation touristique comme indiqué ci-dessus.
- **D'APPROUVER** le report des crédits de paiement non consommés d'un exercice sur l'autre
- **DE VOTER** le montant des crédits de paiement pour les exercices 2025 et suivants tels que décrits ci-dessus.
- **DE CHARGER** Madame la Présidente de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD